### Archives départementales de la Haute-Vienne

## 4 E 79

# Étude notariale de Séreilhac

(1607-1672)

Répertoire numérique par Marigeorges Allabert

Révisé en le 06.05.2020

Limoges 1997

#### Introduction

Ces minutes notariales ont été données en 1996 par Madame Croisille, elles provenaient de l'étude de Maître MÉNANTAUD, successeur de Maître ANNET. Il s'agit de l'entrée 1996/113. Ce versement représente après classement 0,4 mètre linéaires en 6 articles, portant sur les années 1607 à 1672. Ce versement est très complémentaire de la sous-série 4 E 7.

Les minutes notariales sont consultables suivant le délai fixé par le code du patrimoine (article L213-2), les minutes décrites dans le présent répertoire sont librement communicables sauf si elles sont en mauvais état matériel.

#### Sources complémentaires

4 E 7 / 15 Etat et répertoires des minutes des actes remis par feu Jean Quinque (4 avril 1680-30 septembre 1770).

4 E 7 / 16-18 Minutes (1680-1702).

# Corps du répertoire

## ÉTUDE DE SEREILHAC

4 E 79 / 1-3	Minutes de M <sup>e</sup> QUINQUE (Jean), notaire de la juridiction d'Aixe-sur-Vienne, résidant au village de la Pausadie, paroisse de Séreilhac.
	1607 (22 février)-1642 (11 octobre)
4 E 79 / 1	1607 (22 février)-1617 (20 janvier)
4 E 79 / 2	1617 (31 mars)-1620 (25 novembre), 1621 (24 janvier), 1622 (24 février-28 avril) (4 actes), 1622 (31 mai) (2 actes), 1623 (17 janvier)-1626 (26 décembre).
4 E 79 / 3	1631 (1 <sup>er</sup> janvier)-1632 (9 décembre), 1634 (28 avril-5 novembre), 1642 (19 mars), 1642 (11 octobre).
4 E 79 / 4	Minutes de M <sup>e</sup> QUINQUE (?), notaire royal, résidant au village de Touyeras, paroisse de Séreilhac <sup>1</sup> .
	1664 (23 février)-1666 (1 <sup>er</sup> avril)
4 E 79 / 5-6	Minutes de M <sup>e</sup> QUINQUE (?), résidant au village de la Pausadie, paroisse de Séreilhac.
	1667-1672
4 E 79 / 5	1667-1669 <sup>2</sup>
	Les minutes sont cousues dans le désordre.
4 E 79 / 6	$1670-1672^3$
	Contient une minute non datée.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Documents en mauvais état, consultables sous forme de reproductions (cote 2 Mi 631).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Documents en mauvais état, consultables sous forme de reproductions (cote 2 Mi 632).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Documents en mauvais état, consultables sous forme de reproductions (cote 2 Mi 633).